



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bibliothèques communales

Question écrite n° 7840

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la baisse du taux de participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des bibliothèques municipales. En effet, en 1993, ce taux sera de 4,19 p. 100 contre 4,8 p. 100 en 1992. Ayant noté l'importance qu'il accorde à la nécessité de relancer l'intérêt de nos jeunes concitoyens pour le livre, il lui demande s'il ne serait pas opportun d'accroître les crédits consacrés à la lecture publique.

Texte de la réponse

Dans le cadre des lois de décentralisation qui donnent aux municipalités pleine compétence en matière de bibliothèques municipales, l'aide de l'Etat au fonctionnement de ces établissements fait l'objet d'un concours particulier, au sein de la dotation générale de décentralisation inscrite au budget du ministère de l'intérieur. Depuis 1986, le nombre et les dépenses des bibliothèques municipales ont connu une augmentation supérieure à la progression annuelle de la dotation générale de décentralisation, ce qui explique le fléchissement du taux de concours. Il convient toutefois de souligner que compte tenu de l'importance des dépenses de fonctionnement des bibliothèques ainsi prises en compte dans le cadre du concours particulier, les sommes attribuées, malgré la faiblesse du taux de concours, sont loin d'être négligeables. Il faut également noter que l'effort de l'Etat ne se limite pas au fonctionnement des bibliothèques. Le concours particulier comprend aussi des crédits destinés à l'investissement, qui permettent de contribuer à un taux, très significatif, de 35 p. 100 en moyenne aux opérations de construction, d'aménagement, d'équipement mobilier et d'informatisation des bibliothèques municipales. Enfin, les crédits centraux et déconcentrés du ministère de la culture et de la francophonie consacrés à la lecture publique permettent d'intervenir en direction des publics les plus divers. Notamment, dans le cadre du projet de budget pour 1994, il est prévu que 2 millions de francs de crédits supplémentaires seront consacrés à la lecture dans les quartiers défavorisés et particulièrement la lecture des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7840

Rubrique : Bibliothèques

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3986

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 231